



Prise de congés avec le compte épargne temps et RTT

Par **Aluberon**, le **30/09/2019** à **15:24**

Bonjour

Cadre non titulaire dans une collectivité territoriale, je bénéficie de congés annuels et d'un compte épargne temps (CET).

Mon compte épargne temps est actuellement de 60 jours. Je compte poser ces 60 jours en une seule fois avant mon départ à la retraite.

Le service des RH m'informe que la prise de congés durant ce CET n'ouvre pas de droits à des RTT. Je précise que je bénéficie de 18 jours annuels de RTT. Ainsi je perdrais 1/4 de mon CET annuel.

Ma question est donc de vérifier si ce refus est exact.

Merci.